



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2015

Original : français

Commission de la condition de la femme

Soixantième session

14-24 mars 2016

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par les Amis des étrangers au Togo, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Les femmes et les ODD

Dans presque tous les pays du monde, particulièrement dans les pays en voie de développement, les femmes et les filles sont souvent confrontées à des discriminations, au racisme, à la xénophobie et à l'exclusion. La femme, malgré son dévouement à la cause juste de l'humanité, à la paix, et à l'équilibre familial, n'est pas reconnue par l'homme qui la place, à tout moment, dans une position inférieure. Ainsi, en 2001, à la Conférence mondiale contre le racisme, Nelson Mandela et Mary Robinson ont déclaré qu'au début de ce nouveau siècle, les phénomènes d'exclusion, de discrimination et de la xénophobie persistaient dans le monde.

Le 22 Septembre 2011, les chefs d'États et de gouvernements des Nations Unies ont déclaré que ce phénomène n'avait toujours pas disparu. Ainsi, les femmes au foyer subissent quotidiennement toutes sorte de discriminations de la part de leur mari, de leur belle famille, etc. Les veuves sont elles aussi victimes de ces discriminations dans plusieurs pays, de même que les femmes âgées et les femmes migrantes. Les femmes handicapées sont victimes de préjugés, et les jeunes filles et les femmes mariées subissent quotidiennement des violences psychologiques, physiques, sexuelles, des viols. Les femmes sont confrontées à d'autres fléaux : les mariages forcés des petites filles, les mutilations génitales, la traite, l'exploitation sexuelle et l'esclavage.

Les discriminations à l'égard des femmes sont encouragées par des systèmes politiques qui marginalisent les femmes et les jeunes filles dans les prises de décision. Face à ces défis, les femmes se mobilisent autour d'ONU-Femmes et d'autres organisations revendiquent leurs droits inaliénables tant au niveau rural qu'urbain conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La sensibilisation aux droits des femmes et des filles reste un défi. Les cultures traditionnelles, les coutumes et les religions demeurent des domaines où il faut impulser des changements en faveur de la promotion des droits de la femme et des filles conformément aux objectifs des Objectifs du développement durable (ODD), adoptés par les dirigeants mondiaux le 25 septembre 2015 à New York. En voici des exemples :

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de

protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi

5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne

5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes

5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent;

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau

6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

La femme et la jeune fille face au changement climatique

Les femmes et les filles sont les personnes les plus durement touchées par les conséquences du changement climatique : inondations, cyclones, etc., qui les plongent dans la pauvreté. C'est elles qui doivent chercher du bois ou du charbon de bois pour faire le feu et alimenter le foyer. C'est elles alors qui détruisent les forêts en faveur de la survie des foyers. Elles contribuent ainsi à l'émission des gaz ménagés nuisibles au climat. C'est elles qui souffrent des maladies cardio-vasculaires et d'autres maladies liées à l'intoxication de leur milieu de cuisson.

C'est pourquoi, l'énergie renouvelable pour tous, dans l'Agenda post 2015, est un atout pour alléger la tâche des femmes et des jeunes filles qui seront favorable à l'égalité des sexes d'ici 2030. Les femmes issues des zones rurales ont un rôle capital à jouer dans la modernisation qui s'annonce. Leur éducation est une priorité dans le processus de transition vers un monde sans fossile.

Les femmes vivant dans les zones rurales tireront parti des conséquences positives de la lutte contre le changement climatique. Elles verront leurs conditions de vie améliorées, elles assisteront à la promotion de leurs droits, et bénéficieront de centres médicaux ayant accès à l'électricité, d'accouchements plus faciles, notamment par césarienne.

L'autonomisation des femmes et le leadership féminin gagneront du terrain pour permettre aux femmes d'assumer des responsabilités plus grandes et de prendre part à des décisions réservées jusqu'alors aux hommes.

Les ODD, les femmes et les filles marcheront d'un même pas s'il existe une volonté politique. Ainsi, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et les protocoles connexes, de même que les ODD, doivent servir de guides à tous (gouvernements, Système des Nations Unies, société civile et secteur privé) pour améliorer les conditions de vie des femmes dans le monde. Avec les OMD, des progrès ont été sensibles dans certains pays africains comme le Rwanda, le Mozambique, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, mais il reste encore beaucoup à faire. Il serait judicieux que d'autres pays leur emboîtent le pas pour permettre à toutes les femmes, notamment aux femmes vivant dans les zones rurales, de jouir de leurs droits fondamentaux.